



# Mathieu Laensbergk

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE, DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

A partir d'aujourd'hui, 17 mai, les bureaux du journal sont rue Souverain-Pont, n. 320 et chez les dames Mahoux et De Sartorius, maison joignante. Le prix de l'abonnement est de 10 francs par trimestre pour Liège, et de 11-50 franco, pour les autres villes du Royaume. Le prix des annonces est de deux sous par ligne.

## EXTERIEUR.

**TURQUIE.** — Constantinople, le 11 avril.

Il est arrivé ici depuis 5 jours plusieurs divisions de troupes asiatiques, qui doivent prendre part à la campagne prochaine contre les grecs. Ils sont tous dans l'état le plus misérable. Il court des bruits très-singuliers sur lord Strangford. Ce qui est certain, c'est qu'il a été sommé catégoriquement par la Porte de s'expliquer clairement sur la conduite de son ministère. Cependant personne ne croit à son départ, quoique les grecs en fassent courir le bruit.

**ANGLETERRE.** — Londres, le 11 mai.

Il a été tenu un conseil de cabinet vendredi dernier au bureau des affaires étrangères. Les délibérations ont duré depuis deux heures jusque vers quatre heures. Tous les ministres y ont assisté.

La bombardière de S. M. la *Terror* commandée par le capitaine A. D. Y. Arbuthnot, a fait voile vendredi matin de Portsmouth pour Alger. Elle emporte des dépêches pour le vice-amiral sir H. Neale, qui lui annonce, dit-on, qu'il ne sera point fait d'attaque combinée sur Alger, dans le cas où le Dey n'accéderait pas aux dernières représentations et conditions que le capitaine Arbuthnot doit lui faire verbalement; mais que la ville et les fortifications seront canonnées et bombardées pendant la nuit. Les mêmes conditions seront offertes aux régences de Tunis et Tripoli; et il est très-probable qu'elles les accepteront. Outre la *Terror*, trois autres bombardières seront employées devant Alger, savoir l'*Infernal*, le *Meteor*, l'*Ætna*. On prépare aussi trois canonniers.

Nous avons reçu les journaux de New-York, jusqu'à la date du 7 avril. Suivant ces feuilles, le Mexique faisait des progrès rapides vers son entier affranchissement. La nouvelle constitution, décrétée le 31 janvier, est entièrement modelée sur celle des États-Unis, avec cette seule différence que la religion catholique est déclarée religion de l'état, et qu'aucune autre ne sera tolérée. La forme de gouvernement doit être celle d'une république populaire, représentative et fédérale. Les états qui composent la fédération seront libres, souverains et indépendans à l'égard de leurs affaires intérieures; les pouvoirs législatif, judiciaire et exécutif seront séparés et distincts: la population forme la base de la représentation; la législation nationale sera composée d'une chambre des députés et d'un sénat; toutes les dettes contractées avant l'adoption de la constitution seront reconnues par la confédération.

**CHAMBRE DES COMMUNES.** — Séance du 10 mai.

M. Manning propose la 3e. lecture du bill d'incorporation de la nouvelle compagnie des Indes Occidentales.

M. Huskisson objecte qu'avant de demander au parlement un bill d'incorporation, la compagnie aurait dû préalablement obtenir une charte de la couronne.

Il s'engage ensuite un débat sur l'objet du bill, et sur l'utilité ou les inconvéniens de la formation de cette compagnie. En résultat, la motion de la 2e. lecture est adoptée, à la majorité de 102 contre 30.

La seconde discussion a eu lieu sur une motion de M.

Berly, tendant à l'abolition de certaines taxes. A la suite d'un long discours, il l'a proposée sous la forme d'une résolution portant: « Qu'il est nécessaire qu'à partir du 5 janvier 1825, les droits qui se payent maintenant sur les maisons et les fenêtres cessent d'être perçus; qu'il est nécessaire qu'à partir du 5 janvier 1825, les droits sur les domestiques, les voitures, les licences des carrossiers, les chevaux, les mules, ainsi que tous les compromis ou abonnemens de ces droits cessent d'être perçus et discontinuent. »

Il y a eu division et la motion a été rejetée, à la majorité de 117 contre 78.

**Prix des fonds du 11 mai.** — Act. de la banq. — 3 p. c. réd. 95 1/4 ex. — 3 p. c. cons. 96 1/4. — 3 1/2 p. c. 102 1/8. — 4 p. c. 100 3/4. — Long. An. 22 7/8 15-16. — Annuités imp. — Compagnie des Indes 299. — Bil. de l'Echiquier 40 5. — Bil. de la Loterie. — cons. p. compte, 96 1/4.

**SUÈDE.** — Stockholm, le 15 Avril.

On dit que le Roi se rendra, dans les premiers jours de juin, au camp d'exercice en Scanie.

L'auditeur Hielm, avocat, près le tribunal supérieure de Christiania, vient d'être exilé pour délit contre la liberté de la presse.

**ESPAGNE.** — Madrid, le 6 mai.

Par décret de S. M., la police des provinces basques sera confiée aux députations provinciales et non aux conseils de guerre.

De fréquentes conférences ont lieu, dit-on, à Aranjuez entre nos ministres et les ambassadeurs des puissances étrangères au sujet de l'Amérique du sud. D'après un bruit qui circule, et que nous ne pouvons garantir, l'ambassadeur d'Angleterre aurait présenté une note pressante pour demander l'*ultimatum* de notre gouvernement sur cet objet, en ajoutant que, s'il n'obtenait pas de réponse positive, l'Angleterre se trouverait dans la nécessité de prendre, à l'égard de ces contrées, les mesures qu'elle jugerait les plus convenables à ses intérêts politiques et commerciaux.

Par décret du 4 de ce mois, le règlement sur la milice royaliste a été annulé. Plusieurs villes du royaume avaient envoyé des adresses au roi pour obtenir ce résultat. La ville de Cordoue s'est fait remarquer surtout par son langage énergique.

On assure que le nonce du pape a présenté au gouvernement une bulle de S. S. pour le recouvrement de la demi-dime supprimée sous la constitution, et que le ministère l'ayant transmise au conseil de Castille pour son admission, ce dernier s'y est formellement refusé. On ajoute que cette affaire a donné lieu à une correspondance assez vive entre le nonce et notre ministre des affaires étrangères.

Il est de nouveau question de faire sortir de Madrid tous les ecclésiastiques qui ne font pas partie du service des églises de cette capitale.

Le cabinet de Saint-James continue toujours à refuser de recevoir comme ministre d'Espagne accrédité auprès de lui, M. Paez de la Cadena, dont la nomination est attribuée à l'influence de l'ambassadeur d'une puissance du nord à Madrid; et, d'un autre côté, il paraît que de M. de Nesselrode ne veut aucunement de M. de Zéa pour notre chargé d'affaires à Pétersbourg, mais par des motifs opposés à ceux que M. Canning a sans doute pour ne pas recevoir M. Paez de la Cadena.

Par une espèce de miracle, on est parvenu à chan-

ger le funeste ministère de D. Victor Saëz, le roi Ferdinand s'est trouvé à la tête du parti modéré. A côté de l'autorité reconnue s'est formée une espèce d'autorité occulte de maçonnerie sainte, que les uns appellent la société *purissima*, et les autres l'*Ancre royale*. L'infant D. Carlos, héritier présomptif de la couronne, est, dit-on, le principal appui de cette société; ses délibérations sont occultes et se prennent dans des réunions d'évêques et de moines qui exercent une fort grande influence sur les basses classes de la société, en particulier sur les miliciens volontaires royaux, qui appartiennent presque tous à cette classe.

» La majorité du ministère actuel incline vers les mesures de prudence, depuis qu'il est soutenu par l'influence du favori du roi, M. Ugarte, homme dépourvu d'instruction, mais doué de bons sens, et qui a pris à cœur de défendre le roi contre la junte apostolique.

« Le général Bourmont s'était laissé entraîner à appuyer les demandes de la junte, ne voyant pas sans doute que, par-là, il pouvait retarder la publication de l'amnistie que réclamait le gouvernement français; mais M. Ugarte l'ayant emporté dans la faveur du roi, l'appui du général français n'a pas été aussi utile à la junte qu'il avait pu l'être dans d'autres circonstances. »

— On écrit de Sarragosse en date du 30 avril :

Nous sommes dans une alarme continuelle depuis dix heures du matin. Par suite de quelques affiches en faveur de la constitution, qui se sont trouvées, ce matin, à quelques coins de rues, et dans lesquelles on engageait les Aragonais à prendre les armes pour rétablir le système constitutionnel, des bandes de deux mille et trois mille personnes se sont réunies, et, armées de sabres, de bâtons et de pierres, ont parcouru les rues, entrant dans les maisons et commettant toute espèce de vexations. Le capitaine-général Grimarest, qui était sorti pour tâcher de ramener l'ordre, a été reconduit et renfermé chez lui par une populace effrénée, qui, dans ses cris, le traitait de *negro*. L'intendant de police, qui avait imité le capitaine-général, a été blessé au bras. Les cafés fréquentés par les anciens constitutionnels, et les maisons de ceux-ci ont été le théâtre de nombreuses rixes sanglantes. Au moment où la poste part, le désordre continue, et nous devons en craindre encore de semblables tant que nous continuerons d'être sans garnison française.

FRANCE. — Paris, le 14 mai.

— M. le lieutenant-général comte Dejan, pair de France, ancien ministre, directeur de l'administration de la guerre, est mort hier d'apoplexie foudroyante, en son hôtel, rue de l'Université.

— Un grand complot a été découvert à St.-Domingue. La partie espagnole méditait de se déclarer indépendante. Le président Boyer a fait fusiller quatre des chefs de cette conjuration, mais l'exaspération n'en est devenue que plus violente parmi les colons.

Quant à la partie française, Boyer porte toute son attention sur la culture des terres. Il fait arrêter dans les villes tous les individus sans état, et les envoie sous escorte travailler dans les plantations de sucre et de café. L'étoile dit qu'elle a extrait ces nouvelles du courrier anglais.

— Un sourd-muet de naissance, accusé de vol dans une auberge, a comparu ce matin devant la cour d'assises. Défendu par Me. Gecther, l'accusé a été acquitté, après quelques minutes de délibération.

— M. Santo-Domingo auteur des *Tablettes romaines*, brochure très-spirituelle qui vient d'obtenir beaucoup de succès, a comparu le 13 devant la 6e. chambre de police correctionnelle, comme prévenu du double délit d'outrage envers la religion de l'état, et d'outrage envers les ministres du culte, par la publication de son ouvrage. M. Santo-Domingo s'est défendu lui-même d'une manière remarquable. La cour a remis à huitaine le prononcé du jugement.

— Le sous-préfet de Châlons-sur-Marne a été destitué; M. Royer-Collard avait été élu dans cet arrondissement. M. Foy a été élu à Vervins, et voici le sous-préfet de Vervins qui est aussi remplacé.

En revanche on se rappelle que M. Romain, préfet de la Meuse a été nommé baron, après les élections.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 12 mai.

L'ordre du jour est la discussion du projet de loi sur le monopole des tabacs.

M. Renouard de Bussières dit que le monopole de tabacs place les planteurs hors de la loi commune, puisqu'il leur enlève la faculté de disposer du produit de leur industrie: que ce monopole viole les articles fondamentaux de la charte et particulièrement l'article premier qui déclare que tous les Français sont égaux devant la loi: car c'est la violer que de permettre aux uns et défendre aux autres d'exercer leur industrie.

L'orateur, dit, qu'en supprimant le monopole, le gouvernement retirerait en impôts, au moins les 42 millions de bénéfices que lui procure la vente exclusive du tabac.

M. Leroux du Châtelet: l'impôt sur le tabac est l'un des plus justes que l'on puisse établir, puisqu'il est volontaire; mais peut-on substituer au régime odieux du monopole un mode quelconque de perception? voilà la question que je me propose d'examiner.

Au lieu du monopole, l'honorable membre voudrait qu'on imposât la plantation du tabac, sa fabrication, sa vente, et calcule que le gouvernement percevrait 50 millions par an, tandis que le monopole ne produit que 42 millions.

M. de Turckheim: je ne saurais me dissimuler que j'aborde la tribune sous le poids des préventions dirigées contre ceux qu'on a d'avance appelés les organes de quelques intérêts particuliers.

Je ne veux pas renier les couleurs locales. Elu par l'Alsace, Je dois me prononcer contre le monopole avec d'autant plus de chaleur que c'est une suite du mandat particulier que j'ai reçu de mes commettants. Je vous dirai donc avec franchise que la liberté de la culture et de la fabrication du tabac, est une question de vie ou de mort pour le département du Bas-Rhin.

La séance est levée à cinq heures et ajournée à demain. Séance du 13. — M. Benjamin-Constant assiste à la séance, mais il n'est pas en costume.

Le rapporteur de la commission chargée du projet de loi relatif au droit de circulation sur les vins en cercles, conclut à l'adoption du projet, en proposant un amendement.

L'ordre du jour est la suite de la discussion générale de la loi sur le tabac.

Après plusieurs considérations sur les moyens faciles de remplacer le monopole par d'autres mesures plus conformes aux droits et aux besoins des citoyens, M. Humain propose un mode qui réunirait ces deux avantages.

M. de Villèle: La grande difficulté que nous avons cherchée à vaincre, c'est de tirer les 40 millions d'un impôt sur une consommation de luxe et de fantaisie. Le préopinant n'a rien présenté qui pût résoudre ce problème, et il serait nécessaire de faire porter cet impôt sur des jets plus essentiels.

M. de Villèle croit que le parti le plus avantageux, est d'adopter le projet de loi.

M. Bastarrèche combat ce projet de loi. Tous les arguments des soutiens du projet de loi, dit-il, se réduisent à ceci:

» Nous ne pouvons nous empêcher de faire un milliard de recette, parce que nous faisons un milliard de dépense. La discussion est continuée à demain.

Bourse du 12.

Cinq pour cent consolidés, jouis, du 22 mars 104 fr. 45 c. act. de banque, 1995 fr.

INTÉRIEUR.

Liège, le 17 mai.

On assure que le célèbre Merlin qui depuis 1815 habite Bruxelles, doit se rendre à Liège avec M. Mailhe pour une cause importante dont la cour s'occupera mercredi prochain. On ne sait encore si M. Merlin plaidera. M. Le Soinnie est chargé des intérêts de la partie adverse.

— Nous croyons utile de prévenir le public qu'il se trouve en circulation des *doubles-Louis faux*, portant le millésime 1787, et la marque HB. Ces pièces sont de platine couvert d'une feuille d'or, elles ont le poids légal et le type ne présente aucune différence sensible qui puisse les faire reconnaître, un coup de lime sur la tranche met à découvert la blancheur du platine.

— Mlle. Mars est arrivée à Bruxelles, et donnera aujourd'hui sa première représentation.

— Le roi d'Espagne vient de défendre l'introduction dans ses états du journal français *le Pilote*.

— L'on vend en ce moment à La Haye un ouvrage sur l'état de l'agriculture du royaume; pendant l'année 1832, publié par ordre de S. Exc. le ministre de l'instruction publique, de l'industrie nationale et des colonies. Cet ouvrage est traduit en français.

— On mande de Rome que la santé du saint-père est tellement améliorée qu'il a pu recommencer ses promenades en voiture.

— On ne doute plus que le second fils de l'empereur d'Autriche, n'épouse une princesse de Bavière avant le voyage de la famille impériale en Italie. Ce second enfant s'appelle François comme son père; on vante généralement ses talens et ses qualités; on le dit destiné à une dignité éminente, et qui serait de la plus notable importance pour la monarchie autrichienne.

— Le bruit a circulé que des mouvemens insurrectionnels ont eu lieu dans la Bulgarie, province turque, qui est séparée par le Danube de la Bessarabie, province russe.

— On apprend, qu'à l'exemple des cultivateurs de la province de Groningue, ceux de la commune de Stryen (Hollande-meridionale), ont adressé à S. M. une humble supplique sur l'état languissant de l'agriculture.

— On mande de Hasselt, que dans le courant du mois de juillet et août, l'administration locale de Peer; vendra publiquement, ensuite d'autorisation de S. M. 1400 bonniers de bruyère communale, situés à une distance de deux lieues du Zuid Willemsvaart, de Bois-le-Duc à Maestricht. Ces terres sont évaluées de 3 à 5 florins le bonnier.

— La cour supérieure de justice de Bruxelles, après avoir entendu le ministère public contre, et MM. Redemans et Déburck pour M. Hyppolite Vanderstracten, a fixé la prononciation de son arrêt à jeudi prochain. Maître Redemans s'est en quelque sorte surpassé dans cette occasion : son plaidoyer plein de logique, d'énergie et d'éloquence, portait l'empreinte d'un sentiment de conviction intime : il a paru faire impression sur la cour. M. Déburck, avec toute la profondeur qu'on lui connaît, a résumé en peu de mots les arguments de la défense et en a ajouté d'autres tout aussi concluants ; il a ainsi complété la justification du prévenu. La cour n'a pas prononcé. (*Ami du Roi.*)

— Nous avons annoncé que le *Spectateur-Oriental*, ce grand panegyriste du Croissant, qui s'imprimait à Smyrne, avait cessé de paraître. Mais ce qui semble presque incroyable, c'est qu'il a été supprimé par l'inquisition turque pour avoir dit trop souvent la vérité.

— On écrit de Zurich, le 4 mai :

Autant certains cantons montrent de répugnance pour tout ce qui tend à améliorer la condition sociale, autant on remarque actuellement dans le reste de la Suisse des dispositions à favoriser le développement des lumières et de l'industrie. Il s'est formé dans le cours de ces dernières années, une multitude d'associations littéraires et scientifiques, qui présentent le double avantage d'augmenter la masse des connaissances, et d'exciter l'émulation entre les citoyens des divers cantons, séparés jusqu'ici par le défaut d'intérêts communs et trop souvent par des préjugés hostiles. D'autres associations, dirigées vers de grandes entreprises industrielles, se forment et conduisent leurs opérations avec une activité que le long état de torpeur où était démeurée la Suisse, était loin de faire prévoir. Le gouvernement bernois, jusqu'ici peu favorable à l'industrie, mais forcé de céder aujourd'hui à une impulsion irrésistible, vient de décréter une exposition publique des produits manufacturiers du canton, et un concours à la suite duquel il sera décerné des prix d'une valeur considérable. Ce mouvement d'amélioration n'est nulle part plus sensible que dans l'état des routes commerciales, qui se perfectionnent et se multiplient chaque jour. Des compagnies d'actionnaires se réunissent déjà pour fournir les fonds nécessaires à ces belles et utiles entreprises. Sous l'administration si vantée de nos anciens gouvernements, la Suisse, sauf un petit nombre de points, était une contrée à peu près inabordable.

— Un crime affreux, a été soumis à la cour d'assises de de Bourg, les 8 et 9 mai. Le nommé Thurel, de Talissieux, était accusé d'avoir assassiné, le 12 novembre dernier, Anthelmette Genet, sa quatrième femme. D'après l'accusation, les trois femmes qu'il avait eues et une de ses nièces avaient péri de ses mains. Sa première femme était tombée, au moyen d'une bascule pratiquée à dessein, du haut d'un fenil sur un chariot encombré de fourches et de roues. Elle mourut en accusant son mari d'être son bourreau. Il convola bientôt en secondes noces avec une de ses domestiques, qui était déjà sa concubine durant son premier mariage. Celle-ci mourut au bout de sept à huit ans, et sa mort fut, dit-on, l'effet d'un coup de pied qui lui avait été porté au ventre par Thurel. Celui-ci convola à un troisième mariage. Sa troisième femme mourut dans des convulsions horribles, produites, dit-on, par du poison que lui avait préparé son mari. Tous ces faits étaient appuyés sur les présomptions les plus graves.

Peu de tems après, Thurel prit pour quatrième femme Anthelmette Genet; la discorde vint bientôt troubler leur ménage : Thurel fut surpris par sa femme en flagrant délit avec sa servante. Depuis lors la terreur s'empara d'Anthelmette Genet : elle s'entourait de précautions, et cessa de coucher dans la même chambre. Pour rappeler sa femme auprès de lui, Thurel feignit un jour d'être malade ; il poussa des cris en se plaignant de violentes coliques, et demanda des linges chauds. Anthelmette Genet se disposa à faire du feu ; elle s'aperçut, que les fagots qu'elle avait apportés n'étaient plus dans la chambre, et monta pour en aller chercher dans un grenier auquel on arrivait par une échelle. A son retour, elle avait à peine posé le pied sur l'échelle, que Thurel la retira précipitamment : elle resta suspendue en se retenant fortement avec les mains. Des voisins étant accourus à ses cris, son mari s'empressa de replacer l'échelle, qui était, disait-il, tombée par accident.

Les affreux pressentimens de cette femme ne firent que s'augmenter : quelque-temps après, elle annonça à ses voisins que l'air farouche de son mari lui prédisait une mort prochaine. Le 12 novembre, sur les 10 à 11 heures du matin, plusieurs voisins entendirent des cris partir de l'écurie de Thurel : c'était la voix d'Anthelmette Genet s'écriant : *Grace ! pardon François ! au secours !* La terreur qu'inspirait Thurel empêcha d'accourir.

Thurel sortit environ une heure après ; son neveu, qui revenait des champs, le trouva assis sous un arbre, et ayant l'air égaré : lui ayant demandé d'où venait son trouble : « Ma femme répondit Thurel, vient d'être tuée par mon cheval ; pour moi je ne crains que les Rey ; » c'étaient ses voisins. Le neveu que ces paroles saisirent d'effroi, voulait s'empresser de porter des secours à sa tante, s'ils pouvaient encore être utiles, mais Thurel le pria de rester derrière, de peur qu'on ne l'accusât d'être allé à sa rencontre.

On reconnut que les plaies sans nombre dont était couverte la femme Genet, ne pouvaient pas être l'effet des coups de pied du cheval ; elles parurent faites la plupart avec un instrument contondant, et celles de la tête avec un instrument en fer, coupant grossièrement. On trouva le lendemain, près de l'écurie, et sous un pressoir, un *racle* en fer, brisé et tout ensanglanté. Les blessures faites à la tête s'adaptaient parfaitement avec cet outil. Plusieurs témoins affirmèrent que, le matin du 12, Thurel n'était point vêtu de la culotte grise qu'il portait dans la soirée, mais bien d'une culotte bleue ; et l'on découvrit derrière un coffre, une culotte bleue, dont la jambe droite surtout était toute tachée de sang, et sur laquelle étaient encore attachés des cheveux.

L'accusé a été condamné à la peine de mort.

— On écrit de Trieste : Le pacha de Scutari est toujours occupé à organiser un nouveau corps d'armée contre les Grecs ; il paraît que ses promesses au gouvernement turc ont fait rentrer en grâce. Il aura décidément, au lieu du pacha de Trawuk, le commandement supérieur des troupes en Albanie et en Epire ; aussitôt que la campagne sera ouverte, il marchera sur Missolonghi. Mais l'Albanie lui oppose de grandes difficultés ; quand même il parviendrait à former une armée, ce que les Grecs ne pensent pas, il est toujours certain qu'il ne pourra pas organiser un corps aussi considérable que dans les deux campagnes précédentes, et par conséquent il ne lui sera pas facile de pénétrer en Etolie.

Enfin Dervisch-pacha, séraskier en Albanie, est arrivé à Larisse ; les troupes qu'il a réunies près de Sophie doivent le suivre ; on les dit en marche. Leur nombre est tout au plus de 12,000 hommes. Dervich à son arrivée en Thessalie, a trouvé tout dans le plus grand désordre, et il lui faudra beaucoup de tems pour organiser son armée. Il paraît qu'il ne compte pas infiniment sur les renforts qui doivent lui venir de la Romélie ; il fait fort bien, car on ne doit jamais trop compter sur les promesses de Constantinople, surtout au commencement d'une campagne.

Les chefs albanais grecs et les chefs des tribus grecques d'Acarnanie et d'Etolie ont formé leurs corps avec beaucoup de soin ; et, quoique isolés entre eux, ces corps présentent une masse capable de la plus vigoureuse résistance, les Turcs fussent-ils encore plus forts sur ce point qu'ils ne le sont.

— On a ressenti dans la nuit du 11 février à Irkutza, en Sibérie, une légère secousse de tremblement de terre.

— Les revenus de la ville de Moscou se sont élevés en 1823 à 2 millions 195,000 roubles, et ses dépenses à 2 millions 76,173, dont 766,422 roubles pour l'entretien de la police et de la gendarmerie municipale.

— On annonce que l'Empereur vient d'assigner une somme de 13 millions à dépenser en constructions publiques dans cette capitale.

D'après une nouvelle disposition émanée de S. M., la retenue de six pour cent qui avait lieu, en vertu d'une loi, sur toutes les sommes léguées par des sujets Russes aux établissements de bienfaisance du royaume de Hanovre est abolie.

— Voici quelques détails sur l'université de Varsovie : l'origine de cette université est peu ancienne ; son existence date de 1807. On établit alors une faculté de Médecine ; l'année suivante, on fonda une école de droit. L'Empereur Alexandre organisa définitivement l'université en 1816, et les cours commencèrent en 1817. Plusieurs édifices lui ont été successivement accordés pour sa bibliothèque, ses collections d'histoire naturelle, son laboratoire, etc. Depuis, le nombre de ses étudiants a successivement augmenté ; il était, en 1819, de 396 ; en 1820, de 496 ; en 1821, de 507 ; en 1822, de 576 ; et en 1823, de 609. Le nombre des professeurs est de quarante-quatre. Des prix ont été fondés pour exciter l'émulation des étudiants. Il ont, ainsi que les professeurs, un uniforme qui a été fixé par un décret impérial.

ESSAI SUR LES RÉVOLUTIONS par M. De Chateaubriand.

Second volume. (1) (Voir notre numéro 36.)

Le second volume devait traiter du passage de la république à la monarchie, dans la Grèce; il en parle très-peu, et c'est encore avec la révolution républicaine de France qu'il la compare. Une analyse de ce volume serait, je crois, tout-à-fait impossible; il serait difficile d'imaginer rien de plus incohérent, rien de plus hétérogène que cet assemblage de centons de toutes couleurs, que ce mélange des opinions les plus opposées, des sentimens les plus antipathiques.

Il est difficile d'être conséquent, dit M. De Chateaubriand, en parlant des philosophes. Si l'auteur jugeait les hommes, d'après lui, il aurait dû dire impossible. Dans vingt endroits de son ouvrage il exalte les anciens quand il en parle en masse; en détail il ne laisse pas un nom intègre. Le divin Platon, l'objet de sa prédilection, J. J. Rousseau qu'il aurait pris pour maître sont confondus avec les sophistes dans plusieurs pages; le Platon chrétien parle avec mépris du jargon mystique de l'autre; jugez d'après cela comme il traite les philosophes du 18<sup>me</sup>. siècle; Voltaire, dit-il, n'entendait rien en métaphysique, il rit, fait de beaux vers et distille l'immoralité. Helvétius a écrit des livres d'enfans, que le moindre grimaud de collège pourrait réfuter,

Le reste ne vaut pas l'honneur d'être nommé.

Cependant il revient ensuite sur leurs mœurs, rapporte les anecdotes les plus sales, nous les présente en masse et en détail, sans en excepter son maître, comme les hommes les plus crapuleux, et il n'aurait pas tort, si ce qu'il en dit était vrai: puis il s'écrie, à la suite de ces beaux portraits: il n'y a pas un de nous, qui les blâmons, qui les vaille au fond du cœur.

L'auteur des *Martyrs* délaie ensuite dans plusieurs chapitres la plupart des raisonnemens que l'on a employés contre le dogme, contre la discipline, contre l'histoire de la religion chrétienne; sans faire d'autre réflexion que celle-ci: si c'était une illusion, il ne fallait pas la détruire sans mettre autre chose à la place.

Le jeune vicomte avait auparavant fait connaître ouvertement sa pensée; après avoir examiné l'*Émile* et reconnu que le vicaire Savoyard ne voit qu'un homme dans la personne du christ, ce livre contient toutes les vérités, s'écrie-t-il, si j'avais connu Jean-Jacques j'aurais été son disciple... mais je lui aurais conseillé de garder le secret. (Ceci est naïf.)

Ailleurs il parle des prêtres catholiques, comme d'une race éteinte: « La caste religieuse d'Athènes n'était guères moins persécutante que les ministres du christianisme. Les sophistes (sans doute il comprend Socrate sous cette dénomination) s'en trouvaient aussi mal en Grèce que les encyclopédistes en France; mais comme la loi, dans le premier pays, protégeait le citoyen, lorsque la charge d'impie n'était pas prouvée, le magistrat renvoyait l'accusé. Pour claquemurer, parmi nous, un philosophe à la Bastille, il ne fallait pas tant de cérémonies.... Les Prêtres grecs avaient un pouvoir considérable sur la masse du peuple; mais ils n'en exerçaient aucun sur les particuliers; les nôtres, au contraire, nous environnaient, nous assiégeraient. Ils nous prénaient au sortir du sein de nos mères et ne nous quittaient plus qu'après nous avoir déposés dans la tombe. Il y a des hommes qui font le métier de vampires, qui vous sucent l'argent, le sang et jusqu'à la pensée.... »

Plus loin, il se demande quelle sera la religion qui remplacera le Christianisme, et il n'élève aucun doute sur l'anéantissement prochain de la religion chrétienne, il reconnaît que le sage peut suivre la religion naturelle, mais qu'elle est trop au-dessus de la foule, etc.

Si l'on est étonné de trouver tant de pensées antichrétiennes dans le pèlerin visiteur de la Terre-Sainte, on n'est pas moins surpris de voir combien ses autres goûts sont changés; le jeune émigré parle sans cesse comme un homme dégoûté du monde et qui voit approcher la mort comme un refuge: après avoir fait un tableau enchanteur des mœurs sauvages et indépendantes des anciens Scythes, il regrette vivement qu'ils n'existent plus, il aurait été mourir chez eux. (Je crois que plus d'un Espagnol regrettera aussi que le tems ait altéré la simplicité des goûts de l'auteur.)

Voici le langage que tenait alors le pair-ministre: « Pour moi je me suis sauvé dans la solitude et j'ai résolu de mourir, sans me rembarquer dans la mer du monde. » On ne

(1) Cet ouvrage se trouve chez les dames Mahoux et de Sartorius, rue Souverain-Pont, et chez P. J. Collardin, Place-Verte.

pouvait pas croire, quand l'auteur publia son livre, que cette résolution fût le fruit des chagrins que la révolution lui avait causés, car il dit aussi que ce goût de la solitude lui était naturel dès sa plus tendre jeunesse, il avait même de l'aversion pour la cour de Louis XVI: J'avais un tel mépris pour certaines gens, dit-il, et je le cachais si peu! mon caractère était si antipathique avec la cour! je me souciais d'ailleurs si peu encore de ce qu'on appelle parvenir!....

Mais cessons de nous étonner, ce sont les eaux du Jourdain, sans doute, qui ont transformé l'obscur israélite (1) en apôtre et qui lui ont donné le courage de vaincre ses dégoûts pour prêcher successivement à la cour de Napoléon et à celle de Louis XVIII. Admirons plutôt le noble désintéressement qu'il a montré en offrant de se dépouiller de son plus cher trésor, de l'eau sacrée qu'il avait rapportée du fleuve de la Judée, pour régénérer l'âme d'un petit intrus; la sainte joie dont il fut pénétré lorsqu'il en versa les dernières gouttes, sur la tête légitime du dernier rejeton de la famille royale; enfin l'héroïque dévouement dont il doit être enflammé pour résister depuis si long-tems à ses penchans les plus chers, et rester enchaîné sans se plaindre sur l'échaffaud des grandeurs! *Ysa Hulsst.*

(1) Nom que s'est donné lui-même M. de Chateaubriand, en faisant le génie du christianisme pour obéir à la voix de Napoléon: « celui à qui toute force a été donnée pour pacifier le monde, à qui tout pouvoir a été confié pour restaurer la France, a dit au prince des prêtres comme autrefois Cyrus: le dieu du ciel m'a livré les royaumes de la terre, il m'a commis pour relever son temple, allez montez sur la montagne sainte, rebâtittez le temple de Jéhova. A cet ordre du libérateur tous les juifs et jusqu'au moindre d'entre eux, doivent rassembler des matériaux pour hâter la reconstruction de l'édifice. Obscur Israélite j'apporte aujourd'hui mon grain de sable.... » Les cinq volumes du « génie du christianisme? » (Extrait de la préface du génie du christianisme.)

#### Errata.

Der. Numéro, 3<sup>e</sup>. page, 2<sup>e</sup>. colonne, dixième ligne, à compter d'en bas, au lieu de commune lisez commission.

#### BOURSE D'ANVERS. — Du 15 mai.

FFETS PUBLICS. — Ils ont été par continuation offerts; il s'en est peu traité.

CHANGES. — L'Amsterdam court a été peu demandé, il y a eu des preneurs au pair; le Paris court s'est placé à 118 p. 010 de perte; le papier à terme n'a pas éprouvé de demande; il s'est traité quelque Francfort court, le papier à terme est resté sans affaires, ainsi que le Londres et le Hambourg.

Action de la Société de Commerce, Amsterdam le 15 mai 105 fr.

#### ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 15 Mai.

Naisances: 1 garçon, 1 fille.

Décès: 2 hommes, 4 femmes; savoir:

Pierre-François Grosfils, âgé de 47 ans, charétier, rue Ste. Veronique, n. 666. époux de Marie-Joseph Lenoir.

Jean-Georges Ammerndorfer, âgé de 44 ans, lieutenant en second à la onzième division, en garnison en cette ville, époux de Gertrude Westerhout.

Marie-Joseph Grandmaison, âgée de 89 ans, faubourg d'Amereœur, n. 1<sup>er</sup>, veuve d'Antoine Dresse.

Anne-Jeanne Dupont, âgée de 77 ans 6 mois, rue Hocheporte, n. 76, épouse de Henri-Joseph Bayet.

Marie-Henriette-Joséphine Delsemme, âgée de 23 ans, couturière, rue de la Sirène, n. 139.

Marguerite Haise, âgée de 42 ans, hottense, domiciliée à Ans, province de Liège, décédée en cette ville, épouse de Lambert Wasceig.

#### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Le mardi 25 mai courant et au besoin les jours suivans, à 2 heures de relevée, les héritiers sous bénéfice d'inventaire de Jean-Baptiste Hankart, feront vendre par le ministère du notaire Dusart, à la Halle des Drapiers, rue Féronstrée, à Liège, les meubles et effets mobiliers de la succession, consistant en linges, batterie de cuisine, commodes, armoires, hautes-garderoberes, tables, chaises, horloges, carottes de tabacs et autres objets qu'il serait trop long de détailler.

A vendre une très-bonne et jolie CHAISE DE POSTE, avec malle et vache. Cette voiture est absolument neuve et n'a fait que le voyage de Strasbourg à Liège dans la belle saison; elle peut servir pour la ville et pour la campagne.

On peut la voir chez M. Cobus, sellier, rue Haute-Sauvenière

2,000 francs à employer par la fabrique de Soumagne. S'adresser chez M. Nivard, avoué, pont d'Amereœur, n. 1

On s'abonne à Bruxelles chez Berthot, libraire, Marché au Bois; à Maestricht chez M<sup>de</sup>. veuve Lefebvre-Renard, libraire; et partout ailleurs chez les directeurs des postes.

On peut s'abonner pour le restant du trimestre d'avril, à partir du 1<sup>er</sup>. mai, moyennant 6 fr. 65 c. pour la ville, et 7 fr. 66 c. franco pour l'extérieur.

On peut aussi se procurer la collection entière.